



COMMUNE DE MEX

PRÉAVIS
DE LA MUNICIPALITÉ
AU CONSEIL GÉNÉRAL

PRÉAVIS N° 3/2024

Mex, le 29 janvier 2024

Demande de crédit pour l'entretien de la route des Esserts





Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PREAVIS

La municipalité souhaite entretenir et profiter de l'occasion pour également réaménager la route des Esserts depuis le cimetière jusqu'à la route cantonale RC 313. Ces travaux nécessitent un investissement de CHF 1'350'000.-

2. PREAMBULE

La route des Esserts est considérée comme une route de desserte et la vitesse légale est de 50 km/h.

Les derniers travaux d'élargissement routier ont eu lieu sur ce tronçon, dans les années 1976/1977.

La route présente un gabarit routier variable entre 4,90 m et 5,55 m (croisement poids lourd PL / voiture à 20-30 Km/h) et un trottoir unilatéral d'environ 1,00 m de largeur.

Afin d'améliorer la sécurité des piétons sur cette rue, la commune souhaite élargir le trottoir à 1,50 m en maintenant une largeur de chaussée de 5,00 m (croisement PL / voiture à 20 Km/h).

Une bordure en granit franchissable sera mise en place en remplacement de la bordure haute existante pour délimiter la chaussée du trottoir.

De nombreuses fissures sont présentes dans les différentes couches du revêtement bitumineux de la chaussée et à certains endroits la chaussée est déformée notamment au droit des différentes interventions sur celle-ci.

Dans le cadre de ces travaux, il est prévu le remplacement complet des couches du revêtement bitumineux de la chaussée.

Les éléments de récolte des eaux de surface (gueulards) existants sont raccordés directement sur le collecteur d'eaux claires existant sans élément de sécurité. Ils seront remplacés par des grilles avec un sac dépotoir situés en bord de chaussée.

La commune en profitera aussi pour renouveler les luminaires existants le long du chemin afin de les remplacer par des luminaires à LED (mâts et luminaire).



3. ASPECT TECHNIQUE

Des entretiens routiers sont prévus sur les parcelles de domaine public n° DP 1013, DP 3 et la parcelle communale N° 641.

Le projet comprend :

- la réfection de la chaussée au niveau des revêtements bitumineux, le gabarit de route sera de 5,00 m de largeur sur la plupart du DP ;
- un élargissement du trottoir existant à une largeur maximale de 1.50 m ;
- la pose des bordures franchissables afin de permettre le croisement des poids lourds ;
- l'exécution de grilles de récupération des eaux de surface de la route avec sac dépotoir et coude plongeur.

4. COÛT DES TRAVAUX

Un appel d'offres a été effectué auprès d'entreprises de génie civil. Le devis général du coût des travaux a été établi par le bureau Chevalier SA. Le devis des travaux basé sur rentrée de soumissions et prix d'expérience est le suivant :

| <u>Devis estimatif des travaux</u> | Route des Esserts |
|--|--------------------|
| Travaux génie civil | 851'000.- |
| Eclairage public (remplacement mâts et luminaires, tirage des câbles et réalisation des nouveaux socles) | 135'000.- |
| Aménagements divers (marquages, signalisation, expertise chaussée, ...) | 27'000.- |
| Sous-total travaux (HT) | 1'013'000.- |
| Honoraires Ing. Civil (phases études et exécution) | 107'000.- |
| Honoraires géomètre (phases études et exécution) | 15'500.- |
| Divers et imprévus 10 % | 109'000.- |
| Frais administratifs et arrondis | 4'344.- |
| Total coût des travaux (HT) | 1'248'844.- |
| TVA 8.1% | 101'156.- |
| Total général des travaux (TTC) | 1'350'000.- |



5. FINANCEMENT

Le montant de CHF 1'350'000.- sera financé par un emprunt aux meilleures conditions du marché, mais à court terme, compte tenu du fait qu'une partie des charges doit être portée en diminution des dépenses thématiques et sera donc déduite du montant final de la participation de la commune à la péréquation intercommunale.

Compte tenu du fait, que ces travaux sont de l'entretien, comme indiqué dans le budget 2024, cette charge figurera entièrement dans les comptes 2024.

6. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MEX

- vu le préavis n° 3/2024 de la Municipalité,
- où les rapports de la commission ad hoc chargée de son étude et de la commission gestion-finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'approuver le projet d'entretien et réaménagement de la route des Esserts ;
- d'accorder un crédit de CHF 1'350'000.- à la Municipalité pour la réalisation de ces travaux ;
- de financer ce crédit par un financement externe aux meilleures conditions du marché ;
- de porter la charge dans les comptes de fonctionnement 2024, ainsi que présenté dans le budget 2024 ;
- de porter les charges d'intérêts du financement dans les comptes annuels futurs jusqu'à extinction de ce financement.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la municipalité

Le syndic

Gregory Wyss

La secrétaire

Juliane Brandt